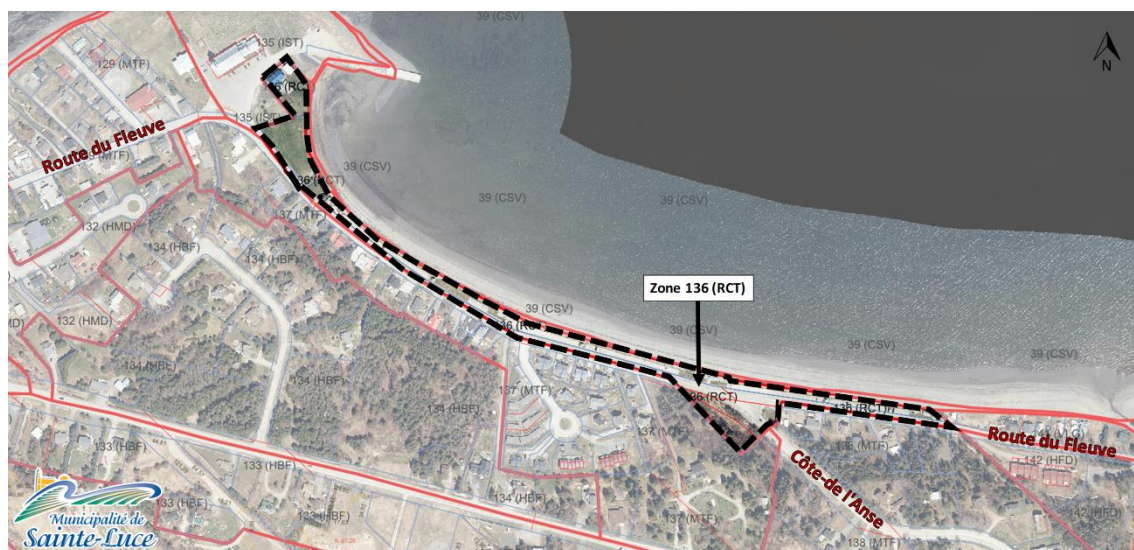


Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro R-2023-347, modifiant le règlement de zonage no.2009-114 en ajoutant l'usage temporaire de « boutique de plage »

Avis public est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 17 avril 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro R-2023-347 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-114, pour ajouter l'usage BOUTIQUE DE PLAGE comme usage temporaire.* »
- Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage en ajoutant l'usage BOUTIQUE DE PLAGE comme usage temporaire dans la zone 136 (RCT). La zone 136 (RCT) est illustrée dans le plan suivant :



- Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 1^{er} juin 2023, à 19 h, à la salle Louis-Philippe Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité (www.municipalite.sainte-luce.ca)

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits établis par le conseil municipal, le 11 mai 2023.

Sheldon Côté
Directeur général et greffier-trésorier